

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 6 (1933)

**Heft:** 6

**Artikel:** Mobilier : tendances actuelles dans la fabrication du mobilier moderne

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-119743>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DÉPENSES:	Local . . . . .	Fr. 30.—
	Impression et publicité.	» 510.25
	Frais de bureau . . . .	» 24.15
	Participations et dons . .	» 506.40
	Frais divers . . . .	» 50.25
		—————
		Fr. 1,121.05

#### FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1932:

Capital disponible .	Fr. 22,438.95
Membres à vie . .	Fr. 1,200.—
	—————
	Fr. 23,638.95

Représenté par:

Fr. 1,018.40	Compte de chèques postaux.
» 3,591.50	Banque d'Escompte Suisse.
» 1,604.45	H. Boveyron & Co.
» 17,424.60	Titres.

Fr. 23,638.95

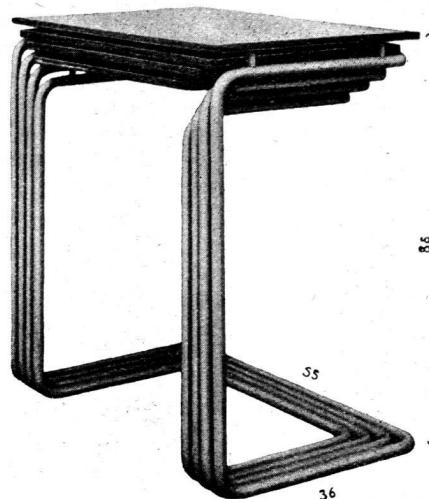


Table gigogne (fig. 1).

## Mobilier.

### Tendances actuelles dans la fabrication du mobilier moderne.

Parallèlement au développement du logement, qui a subi de profondes modifications durant ce dernier siècle, nous constatons une tendance nouvelle, de date plus récente, dans la fabrication du mobilier.

#### Logis d'hier...

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les appartements bourgeois étaient composés de locaux dont la destination n'était pas strictement déterminée. Il était facile d'intervertir le rôle du salon, de la salle à manger et de la chambre à coucher, car ces locaux se ressemblaient fort.

#### ...et d'aujourd'hui.

Dans le logement moderne, l'usage de ces locaux est nettement spécialisé. Le salon a fait place à la grande chambre commune, séparé d'une petite salle à manger par un simple rideau ou une porte à coulisse; très souvent même ces deux pièces n'en font qu'une seule. La cuisine est devenue ce que nous appelons un laboratoire, car ses dimensions sont uniquement calculées pour le travail de la cuisinière, et non plus pour prendre des repas. Les chambres à coucher sont plus petites, mais on a soin de leur adjoindre une chambre de bains et de les exposer, dans la mesure du possible, au levant.

Bref, les plans de nos appartements actuels sont caractérisés par l'adaptation de chaque pièce à une destination bien déterminée; ils ne sont donc plus interchangeables comme autrefois.

#### Meubles transformables.

Il est assez curieux de constater que toute une partie du mobilier suit une tendance inverse. On trouve, en effet, actuellement, certains meubles à

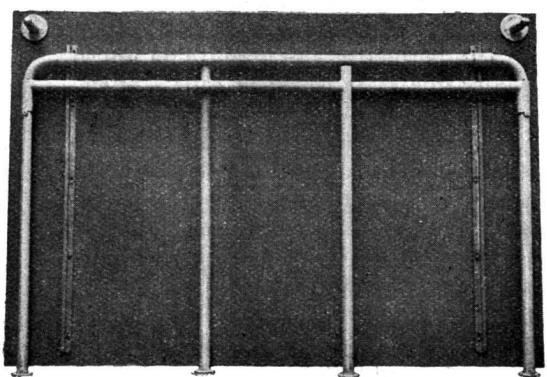
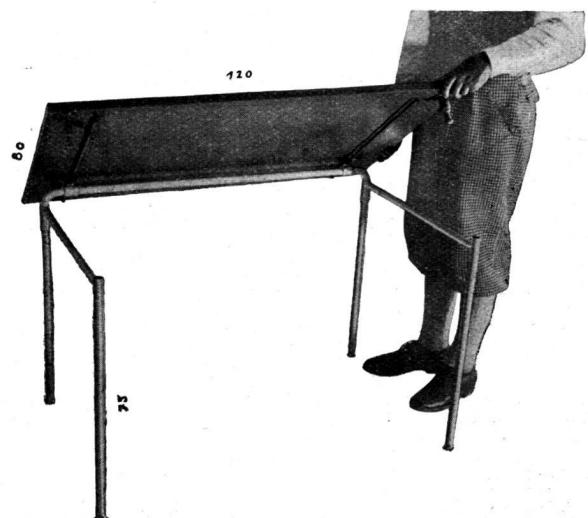
plusieurs destinations, ce qui n'était guère le cas jadis. C'est pour des raisons d'économie et aussi pour une utilisation plus rationnelle de la surface du logement que le public achète aujourd'hui des meubles à diverses fins.

#### Quelques exemples.

Les reproductions que nous donnons ci-dessus nous montrent quelques-uns de ces types de meubles. Voici, par exemple (fig. 1), une série de quatre petites tables qui s'emboîtent les unes dans les autres pour prendre en temps habituel la place d'une seule. A l'occasion d'une réception, la maîtresse de maison peut déployer très rapidement ces petites tables en les répartissant au gré des invités pour y placer les boissons, pâtisseries, cendriers, etc. Dans maintes autres circonstances, ces petits meubles rendent les plus grands services.

Voyez (fig. 2) un meuble servant de canapé confortable durant la journée, transformable, de nuit, en un lit des plus confortables. Ce meuble sera particulièrement utile à ceux qui ne possèdent pas de chambre d'amis ou de chambre d'enfant.

Ici (fig. 3), c'est une table pliante qui, en été, se transportera très facilement sur le balcon ou dans le jardin, et permettra de prendre le repas en plein air, alors que la table de la salle à manger n'est guère transportable. On pourrait encore signaler, à cette même destination, les chaises pliantes. Pour la bibliothèque, il existe des éléments démontables qui permettent d'agrandir ce meuble au fur et à mesure des besoins. Pour les armoires, nous trouvons les éléments standard qu'il est possible d'acheter peu à peu, selon les nécessités. Cette énumération incomplète montre la tendance très nette à l'économie et au pratique dans le domaine du mobilier.



**Table pliante** (fig.3).

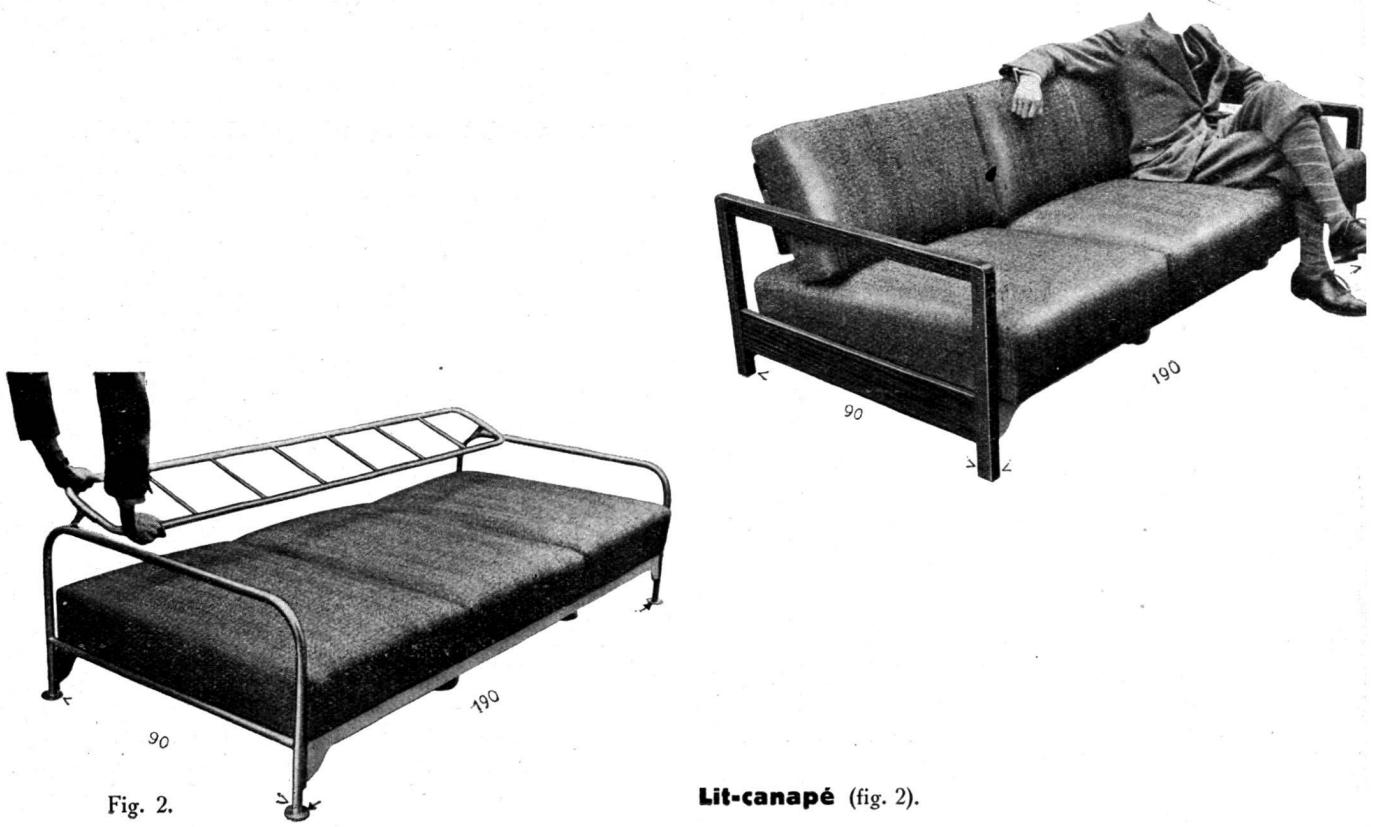


Fig. 2.

**Lit-canapé** (fig. 2).

### **Un bon conseil.**

Qu'il nous soit permis, pour terminer, de recommander aux jeunes ménages qui s'établissent de n'acheter que le strict nécessaire en mobilier, car ce n'est qu'à l'usage que l'on constate les besoins réels. On évitera ainsi les regrets occasionnés par l'achat inconsidéré de mobilier trop luxueux, peu pratique et rapidement démodé. Les meubles sont des compagnons de tous les jours: lorsqu'ils sont incommodes, ils rendent la vie bien désagréable ! Réfléchissons donc avant de les acquérir.

Hl.

## **Rapport des Sections pour 1932. - Zurich** (résumé par la rédaction)

### **Réduction des loyers.**

Parmi les questions qui occupèrent la section, celle de la réduction des loyers passe au premier plan. Les études du Comité et les rapports de l'Assemblée des délégués des 4/5 juin 1932 permettent de conclure que les coopératives d'habitation doivent d'abord établir des réserves suffisantes et ensuite seulement envisager des réductions de loyers. Au surplus, on peut constater que les coopératives d'habitation ont actuellement déjà des loyers inférieurs de 15 à 20 % aux loyers privés.

### **Caisse d'épargne de construction.**

La section a adopté à l'égard de ces institutions une attitude négative, car elles n'offrent pas aux épargnantes des conditions plus avantageuses que les caisses de crédits hypothécaires. En outre, les caisses d'épargne de construction ne favorisent pas des buts d'intérêt public comme le font les coopératives d'habitation.

### **Achats de combustibles.**

La question posée par l'une de nos sociétés s'il ne convenait pas de faire en commun l'achat de combustibles, a été écartée par le Comité. Les coopératives obtiennent déjà des réductions importantes et il ne semble pas indiqué de faire concurrence à la Société coopérative de consommation, ni au Service du Gaz de la Ville de Zurich.

La proposition d'établir une « liste noire » des entreprises et fournisseurs avec lesquels les coopératives ont fait de mauvaises expériences est également écartée, étant donné les risques de procès.

### **Réduction du taux d'intérêt des hypothèques.**

Le Comité a demandé à divers instituts financiers de réduire dans une certaine mesure les intérêts hypothécaires des coopératives ayant caractère d'utilité publique, en se référant à la circulaire du Conseil Fédéral du 12 mars 1932. Les réponses ont été négatives.

### **Publications.**

Le Comité a eu à examiner diverses plaintes concernant des annonces de location de coopératives d'habitation dont la rédaction du texte pouvait causer des torts à d'autres sociétés analogues. L'acquisition d'annonces pour des prospectus particuliers de coopératives d'habitation, qui cause aussi un tort sensible au bulletin officiel, a été blâmée. L'organe officiel a fait également l'objet de certaines études, entre autres en ce qui concerne la modification de la couverture.

sionnés par l'achat inconsidéré de mobilier trop luxueux, peu pratique et rapidement démodé. Les meubles sont des compagnons de tous les jours: lorsqu'ils sont incommodes, ils rendent la vie bien désagréable ! Réfléchissons donc avant de les acquérir.

### **Journée internationale.**

Le Comité a signé la proclamation pour instituer la journée du 2 juillet 1932 comme Journée internationale de la Coopération.

### **Baux et règlements.**

Le formulaire de bail a été revisé et nouvellement édité. On peut se le procurer au prix de Fr. 0,10, ainsi que le règlement au prix de Fr. 0,05, auprès du secrétaire, Bahnhofquai 3, Zurich 1. Cette année, 820 formulaires de baux et 300 règlements ont été vendus.

### **Grève.**

Ensuite de la grève des monteurs de chauffages centraux et des parqueteurs, sur la place de Zurich, le Comité s'est mis en rapport avec le Cartel des syndicats en vue de créer un contact plus étroit avec les coopératives d'habitation. Il sera ainsi possible, à l'avenir, de diminuer les inconvénients d'une grève pour une coopérative d'habitation qui a des constructions à réaliser ou en chantier.

### **Assurance-incendie.**

Le Comité a adressé une requête à la Commission officielle qui examine le projet de loi pour l'assurance-incendie cantonale. La demande des coopératives tend à obtenir un abaissement de la prime de 0,5 à 0,6 %.

### **Comité et assemblées de délégués.**

Le Comité a tenu 9 séances. Deux assemblées de délégués furent organisées le 17 février et le 29 octobre 1932. A la première, M. le Président de la Ville, Dr. Klöti, a fait une conférence sur les coopératives d'habitation en temps de crise. A la seconde, M. le Dr. Leupold, de Bâle, a parlé du projet de modification du Code des obligations en ce qui concerne le droit des sociétés coopératives. A la même séance, M. le juge J. Peter, de Zurich, a parlé du remboursement des parts sociales en cas de transfert dans une autre société coopérative.

### **Divers.**

En remplacement de M. Bodmer, appelé à Genève, M. Gertais fera partie du Comité. En remplacement de M. Quadri, vérificateur des comptes, a été nommé M. Otto Link.

La Section est représentée au Comité Central par MM. Straub, Blank, Irniger et Kellermüller.

Les comptes annuels indiquent une fortune de Fr. 13.239,64 et un bénéfice de Fr. 845,65.